

hommage à la cour et dire en outre que, depuis que sa famille était au pouvoir jusqu'à lui, tous (les rois du Cachemire) avaient été sujets du kagan céleste<sup>1)</sup> et qu'ils avaient accepté d'envoyer des troupes agir d'accord avec les siennes; «mon royaume, (disait-il), a trois catégories de soldats, les uns montés sur des éléphants, les autres à cheval, les troisièmes à pied; moi-même et le roi de l'Inde du centre, nous avons obstrué les cinq grands chemins des *T'ou-po* (Tibétains) et nous avons empêché leurs allées et venues; nous avons livré bataille et avons été aussitôt victorieux. Quand il s'est présenté des occasions comme celle où les soldats du kagan céleste sont arrivés dans le *Pou-lu*, quoique leur nombre fût de deux cent mille, j'ai pu leur envoyer des convois de vivres pour venir à leur aide<sup>2)</sup>. En outre, dans mon royaume il y a l'étang du dragon *Mo-ho-po-to-mo* (Mahâ-padma nâga)<sup>3)</sup>; je désire y construire un sanctuaire en l'honneur du kagan céleste». Il demandait donc qu'on lui accordât le brevet de roi. (Les fonctionnaires du) *hong-lou* (cour du cérémonial d'état) traduisirent (cette requête) pour en informer l'empereur. Un décret impérial ordonna de recevoir *Ou-li-to*, de lui offrir un banquet dans la salle principale du palais et de lui donner des présents en abondance; on conféra par brevet le titre de roi à *Mou-to-pi* (Mouktâpîda). A partir de ce moment, le tribut officiel fut constamment apporté (par le Cachemire).

Cinq peuples qui sont soumis (au Cachemire) sont aussi appelés des royaumes. Ce sont ceux qu'on appelle: le *Ta-tch'a-che-lo* (Takchaçilâ)<sup>4)</sup>, dont le territoire a deux mille *li* et qui possède une capitale murée. A plus de sept cents *li* au sud-est, on trouve le *Seng-ho-pou-lo* (Siñhapoura)<sup>5)</sup>, dont le territoire a plus de trois mille *li* et qui a aussi le siège de son gouvernement dans une capitale murée; vers le sud-est, en marchant dans les montagnes pendant cinq cents *li*, on trouve le *Ou-la-che* (Ouraçâ)<sup>6)</sup>, dont le territoire a deux mille *li* et qui possède une capitale murée; (le sol y est)

1) L'empereur de Chine.

2) Il semble qu'il y ait ici une allusion à l'expédition de *Kao Sien-tche* dans le petit *Pou-lu* en 747 (cf. p. 152, n. 1); cependant, le fait que le roi demande l'investiture nous oblige à rejeter cette manière de voir puisque Mouktâpîda reçut le brevet de roi en 733 (voyez les Extraits du *Tch'e fou yuen koei*, à cette date). Peut-être le roi de Cachemire parle-t-il ici de l'expédition qui fut faite par les Chinois dans le petit *Pou-lu* en 722 (cf. p. 150, n. 5), au temps où régnait Tchandrâpîda.

3) Le lac Volur, le plus grand des lacs du Cachemire; cf. Stein, *Memoir on the ancient geography of Kas'mir*, p. 114—116.

4) Cunningham place la ville de Takchaçilâ à Shah-dheri, à un mile au nord-est de Kâlaka-sarâi; voyez la discussion détaillée qu'il fait à ce sujet dans *The ancient geography of India*, vol. I, p. 104—121.

5) Identifié par Cunningham (op. cit., p. 124) avec Khetâs, près de Jhelam.

6) Ce royaume était compris en majeure partie dans le district actuel d'Hazâra, entre la Vitastâ et l'Indus (cf. Stein, *Memoir on the ancient geography of Kas'mir*, p. 130).